

Cfdt:

FINANCES
PUBLIQUES

FLASH INFO

ENQUÊTE TÉLÉTRAVAIL

LA CFDT À L'ÉCOUTE DES AGENTS AVANT DE DÉCLINER L'ACCORD MINISTÉRIEL

VOUS AVEZ ÉTÉ PLUS DE 10 000 À RÉPONDRE À L'ENQUÊTE TÉLÉTRAVAIL LANCÉE PAR LA CFDT FINANCES PUBLIQUES. **MERCI À VOUS !** FORTE DE TOUS VOS RETOURS, LA CFDT PORTERA DES PROPOSITIONS CONCRÈTES POUR QUE LA DÉCLINAISON DE L'ACCORD MINISTÉRIEL AMÉLIORE LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS À LA DGFIP QUI ONT CHOISI LE TÉLÉTRAVAIL, AUTANT QUE POUR CEUX QUI NE TÉLÉTRAVAILLENT PAS, TOUT EN PRÉSERVANT LES ÉQUIPES.

LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2022

Le télétravail, un moyen pour améliorer les conditions de vie des agents



Le télétravail est avant tout perçu par les agents comme un **vecteur d'amélioration de leurs conditions de vie personnelle et professionnelle.**

RAPPEL DE L'ENQUÊTE CFDT 2021

L'an passé, devant l'inertie de notre ministère à prendre en compte les frais liés au télétravail, la CFDT finances a lancé une enquête sur les frais induits par ce mode de travail.

Les répondants ont très majoritairement répondu en faveur d'une indemnité de télétravail destinée à couvrir leurs frais, particulièrement les agents ayant un faible revenu. **A la DGFIP, 2 agents sur 3 (65,8%) ont estimé que l'indemnité devrait être de 20€ mensuels.**

Plutôt que d'avancer des montants déconnectés de la réalité et sujets à la surenchère, la CFDT a pu s'appuyer sur ces enquêtes pour porter ses revendications sur l'indemnité télétravail, connectées à la réalité que vivent les agents. Une revendication finalement satisfaite : une indemnité de 2,50€ nets par jour, désocialisée et défiscalisée, dès le premier jour de télétravail, avec un plafond annuel de 220€.

LA CFDT, POUR UN SYNDICALISME UTILE

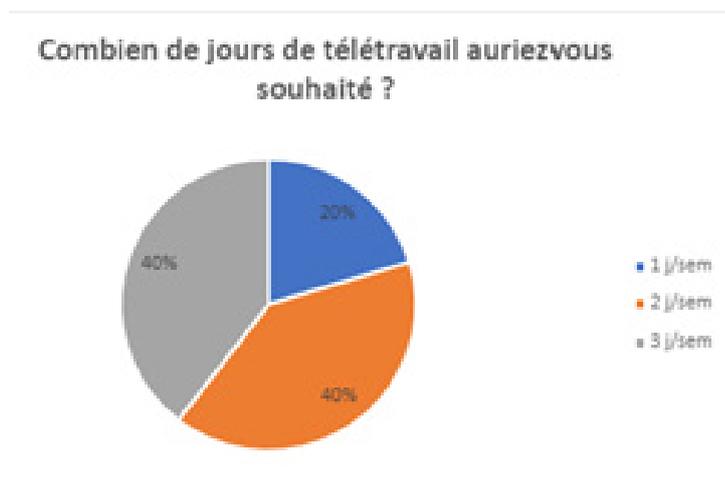
 @fedefinancescfdt

 @cfdtfinances

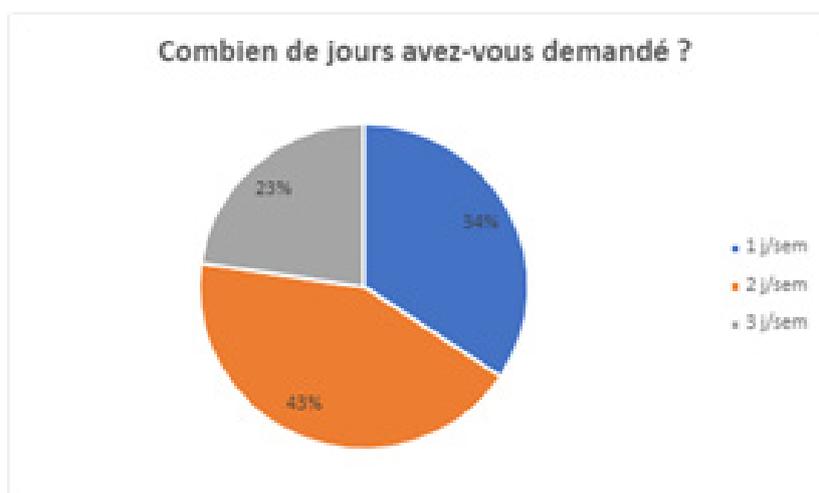
FINANCES.CFDT.FR

Deux jours de télétravail : une norme implicite ?

Les agents se sont **autocensurés** au moment de choisir leurs modules de jours de télétravail

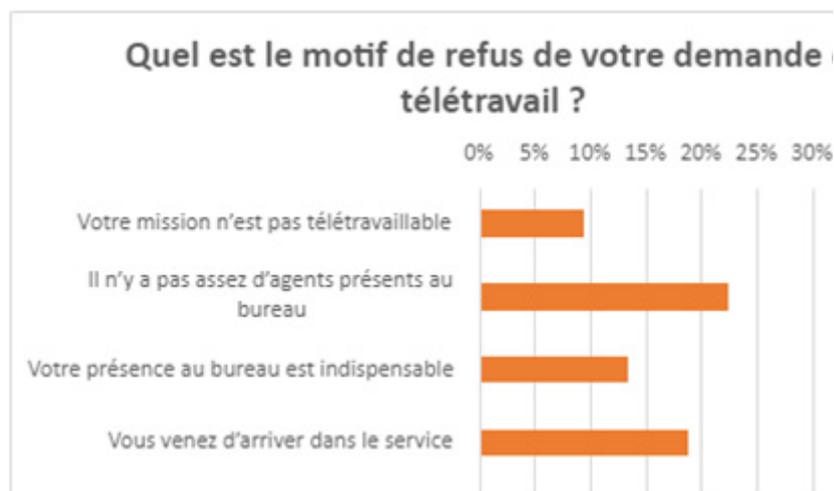


73,3 % des participants déclarent ne pas avoir ressenti de pression dans le **choix de leur quotité de télétravail** mais le nombre de jours finalement choisi **ne correspond pas à leurs souhaits**.



Des motifs de refus disparates vecteurs d'un fort sentiment d'injustice

Les recours sont peu mis en œuvre, les agents **ne demandent dans SIRHIUS que le nombre de jours autorisés oralement par la hiérarchie** lors de l'entretien préalable.



LE TÉLÉTRAVAIL EST UNE NOUVELLE ORGANISATION DU TRAVAIL, DÉSORMAIS INCONTOURNABLE : C'EST UN DROIT ENCADRÉ PAR UNE CONVENTION BIPARTITE, MAIS C'EST AVANT TOUT UN CHOIX !

POUR LES AGENTS DE LA DGFIP, LA CFDT FINANCES PUBLIQUES REVENDIQUE

CONCERNANT L'ORGANISATION DU TRAVAIL

- Une concertation sur la détermination des missions éligibles au télétravail
- Une réflexion sur l'organisation du travail au sein de chaque équipe pour préserver le collectif de travail et ne pas reporter les travaux sur les agents en présentiel
- Un accompagnement et une formation dédiée des équipes et des encadrants
- La détermination d'une période à l'issue de laquelle les nouveaux arrivants peuvent bénéficier du télétravail

CONCERNANT L'IMMOBILIER

- La possibilité de télétravailler dans des "tiers lieux" pour permettre à tous de télétravailler, surtout lorsque les locaux d'habitation ne sont pas adaptés
- Des aménagements qualitatifs des bureaux qui prennent en compte les nouvelles formes de travail, motivés par le bien-être au travail et non par le seul aspect budgétaire.

CONCERNANT LES HORAIRES DE TRAVAIL

- Des horaires définis pour chaque journée de télétravail pour donner de la souplesse au télétravailleur dans l'organisation de ses journées
- Une réflexion sur la possibilité de "pointer" même en télétravail pour les agents qui le souhaiteraient
- Un droit à la déconnexion effectif par une adaptation de la charge de travail

CONCERNANT L'ERGONOMIE DES APPLICATIFS ET DES MATÉRIELS

- Des applications intégrant la possibilité de télétravailler dès leur conception et l'adaptation des applications existantes au télétravail
- Des téléphones mobiles, un réseau performant, des outils collaboratifs multi canaux performants, innovants et modernes...
- Une réflexion sur l'ergonomie des applicatifs métiers et du matériel pour lutter contre les risques de survenue des troubles squeleto-musculaires (TMS) et de fatigue visuelle
- Une station de travail identique à celle dont sont dotés les agents en présentiel (siège ergonomique, double-écran si nécessaire pour le métier exercé, par exemple)

CONCERNANT LES FRAIS LIÉS AU TÉLÉTRAVAIL

- Revaloriser significativement de l'allocation forfaitaire de télétravail
- Indemniser les frais des repas pris à domicile les jours de télétravail

